



Commune de Léaz

N° 20/2024

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 001-210102091-20240603-2024_20DEL-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 3 juin 2024

Date la convocation du Conseil municipal : 30 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Kévin FAVRE

Présents : Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Kévin FAVRE - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET -

Absents excusés : Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Valérie MAYOR - Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Valérie LOUBET -

Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON – Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR CANTINE GARDERIE

Madame la Maire,

PRECISE que le règlement est étudié conjointement avec le personnel communal, pour une meilleure organisation.

EXPOSE qu'il convient de modifier l'article suivant dans le règlement intérieur Cantine Garderie.

ARTICLE 3 PORTAIL BL ENFANCE

Les familles ayant fait leur dossier d'inscription aux services périscolaires peuvent accéder, sur internet, au portail BL Enfance avec leur identifiant propre.

La notice portail BL Enfance est disponible sur le site de la mairie.

Un lien vous permettra d'y accéder directement

Au moment de l'inscription, la famille doit bien remplir l'onglet « mon compte » et l'onglet « mes enfants » sur le portail BL Enfance (coordonnées famille, données complémentaires, autorisations...).

Tout changement de situation : résidence, téléphone, adresse mail devront être signalés sur la fiche famille de ce portail.

L'admission aux services ne sera valable qu'à condition, que toutes les rubriques soient remplies, les documents fournis, et en particulier les renseignements concernant l'assurance scolaire et périscolaire obligatoire, ainsi que le PAI si concerné, **avant le premier jour d'école.**

Aucun repas ne sera emporté du restaurant scolaire au domicile pour des problèmes d'hygiène et de sécurité en liaison froide.

Toute inscription ou désinscription sur BL Enfance est soumise à confirmation du logiciel.

Le logiciel envoie un accusé de réception à la demande initiale puis il procède à la validation positivement ou négativement.

Si cette réponse ne convient pas appeler le service périscolaire qui prendra en charge la demande.

Inscriptions cantine / garderie

En vue de simplifier et d'uniformiser les inscriptions pour les services périscolaires et ce à compter du 1er août 2024 :

L'inscription se fera sur le portail BL Enfance jusqu'au jeudi minuit, pour des réservations sur la semaine suivante.



Commune de Léaz

N° 20/2024

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 001-210102091-20240603-2024_20DEL-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Passé ce délai, toute inscription sera facturée double et devra se faire directement auprès d'un agent périscolaire.

Désinscriptions cantine / garderie

Toute absence aux services doit être signalée dès l'absence de l'enfant, par un parent ou représentant légal par sms ou appel au **06.73.46.18.92** ou par mail **cantine@leaz.fr**

Dans le cas de maladie de l'enfant ou d'enseignant absent non remplacé et seulement dans ce cas :

- les services ne seront pas facturés le **1er jour** d'absence
- les services ne seront pas facturés les jours suivant uniquement s'ils ont été annulés par sms la veille avant 8h.30, en raison du délai fixé par le prestataire de service « livraison repas ».

Dans tous les autres cas la réservation sera due.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et débattu, selon le vote suivant : 6 voix pour, 2 abstentions Emelyne ETIENNE et Pierre-Luc CHATAIGNON

- **ACCEPTE** la modification du règlement intérieur cantine garderie
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le règlement,

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Kévin FAVRE
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

FAVRE



Christine Blanc